

ACTUALITÉS



France - Action REACH/PME

Webinars : l'UIC, le MEDDE et le Helpdesk français proposent deux nouveaux webinars en français pour le mois de novembre.

✓ **15 novembre 2012** : « *Les outils informatiques liés à REACH* ». Ce webinar sera consacré aux différents outils informatiques mis à disposition des déclarants.

✓ **22 novembre 2012** : « *Le processus d'autorisation et les obligations résultant de l'inclusion d'une substance dans la liste candidate* ». Ce webinar se concentrera sur les étapes clés du processus d'autorisation avec un focus sur la liste des substances candidates à autorisation.

Nous vous rappelons que vous avez la possibilité de visionner les précédentes conférences en ligne sur le site de l'UIC.

Calendrier et inscription : [ici](#)

Intervention : 20 novembre 2012

Les CCI de région, en collaboration avec le MEDDE et le HelpDesk national, proposent des journées d'intervention pour accompagner et sensibiliser les PME au règlement REACH.

La prochaine journée d'information est organisée par la CCI Picardie et aura lieu à **Amiens**.

[Programme](#)

[Plus de dates...](#)



Webinars et workshop pour les déclarants principaux

Webinars : Deux nouveaux webinars (en anglais) à destination des déclarants principaux (LR) sont proposés par l'ECHA pour le mois de novembre.

✓ **9 novembre 2012** : « *Registration process I : Business rules* ». Ce webinar se concentrera principalement sur les vérifications des règles administratives (« business rules ») du système REACH-IT.

✓ **22 novembre 2012** : « *Registration process II : Technical completeness check and invoicing and payment* ». Ce webinar se concentrera sur les principes généraux du « Technical Completeness Check » et des redevances.

[Plus d'information...](#)

Workshop : Les 11 et 12 octobre 2012 s'est tenu à Helsinki le second workshop s'adressant aux déclarants principaux se préparant à enregistrer en 2013.

Les diverses présentations ainsi que les ateliers sur les outils IT sont désormais disponibles sur le site de l'ECHA.

Présentations et ateliers : [ici](#).

CLP – Classification et étiquetage harmonisés

Quatre nouvelles propositions de classification et étiquetage harmonisés sont en [consultation publique](#) jusqu'au **7 décembre 2012**.

Ces nouvelles consultations concernent trois substances actives présentes dans des produits phytopharmaceutiques :

- Carvone (N°CE 202-759-5, 218-827-2 et 229-352-5) ;
- Métaldéhyde (N°CE 203-600-2) ;
- Diméthénamide-P (N°CAS 163515-14-8) ;

Ainsi que :

- Plomb (N°CE 231-100-4).

[Plus d'information...](#)



Aussi dans l'actualité

CoRAP - Projet de mise à jour du plan d'évaluation des substances

Le 12 octobre 2012, l'ECHA a publié une version publique actualisée de son projet de plan d'évaluation des substances ou CoRAP pour la période 2013-2015.

La liste contient désormais 116 substances proposées à l'évaluation. Cette mise à jour provisoire intègre 63 nouvelles substances en plus des 53 substances déjà présentes dans le plan publié le 29 février 2012.

Consultation du projet de mise à jour : [ici](#).

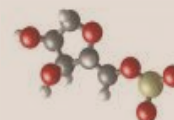
Brève de l'ECHA

CoRAP - Rappel

L'évaluation des substances est un processus prévu par le chapitre II du titre VI du règlement REACH. Cette évaluation est effectuée par les États Membres avec un pilotage de l'ECHA. La première étape du processus d'évaluation des substances consiste à élaborer un plan triennal, appelé CoRAP, listant les substances qui feront l'objet d'une évaluation par un État Membre. Des mises à jour du CoRAP sont prévues tous les ans.

Plus d'information sur le CoRAP [ici](#). Vous pouvez également revoir notre [lettre d'information n°38](#).

Substances évaluées par la France



L'[avis](#) du 15 mars 2012 paru au Journal Officiel français précise que la France est désignée pour l'évaluation de 10 substances ([lettre d'information n°49](#)) pour le plan 2012-2014, auxquelles se rajouteront ces 9 nouvelles substances :

- 2013 :
 - diisocyanate de 3,3'-diméthylbiphényle-4,4'diyle (N°CE 202-112-7) ;
 - phosphite de tris(nonylphényle) (N°CE 247-759-6) ;
- 2014 :
 - méthacrylate de méthyle (N°CE 201-297-1) ;
 - méthacrylate de 2-hydroxyéthyle (N°CE 212-782-2) ;
 - acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol (N°CE 248-666-3) ;
- 2015 :
 - salicylate de méthyle (N°CE 204-317-7) ;
 - sulfate d'étain (N°CE 231-302-2) ;
 - sulfate d'aluminium (N°CE 233-135-0) ;
 - phénol, dodécyl-, sulfurisé, sels de calcium (N°CE 272-486-4).

QSAR Toolbox

La version 3.0 de l'outil « QSAR Toolbox » est désormais disponible.

Pour plus de détails sur cet outil et accéder à la nouvelle version cliquez [ici](#).

CHESAR 2.1 – Nouvelles fonctionnalités

La nouvelle version de l'outil CHESAR possède de nouvelles fonctionnalités afin de fournir un soutien complet lors de la préparation par les futurs déclarants du Rapport sur la Sécurité Chimique (CSR).

Cette version propose désormais un outil pour évaluer l'exposition des consommateurs, ainsi qu'un autre permettant la préparation des scénarios d'exposition qui seront transmis le long de la chaîne d'approvisionnement.

[Plus d'information...](#)

Plus d'information sur l'outil CHESAR : [ici](#)



REACH

REACH-IT – Nouvelle page "Co-Registrant"

Le lancement de la nouvelle version de REACH-IT est prévu à la fin du mois de novembre 2012, soit juste 6 mois avant l'échéance d'enregistrement 2013, comme annoncé par l'ECHA.

Cette nouvelle version comportera une amélioration pour les déclarants potentiels qui auront déposé une demande préalable ou "Inquiry". En effet, une nouvelle fonction est prévue pour permettre aux futurs déclarants d'avoir un accès aux coordonnées des déclarants existants directement via REACH-IT (une fois que l'ECHA aura vérifié l'identité de la substance). Cette fonction vise à aider à la fois les déclarants existants et potentiels à s'acquitter de leurs obligations liées au partage des données et à la soumission conjointe.

Les informations seront disponibles à partir de la nouvelle page « The Co-registrant page ». Il sera possible d'y consulter l'identité et les coordonnées des déclarants (ou de leur représentant tiers (TPR)) ainsi que leur rôle dans la soumission conjointe.

L'ECHA conseille donc à tous les déclarants ayant effectué un enregistrement ou une Inquiry de vérifier les données concernant leur société afin d'éviter la divulgation non souhaitée de certaines informations. Si nécessaire, les déclarants devront mettre à jour leurs informations avant la mise en ligne de la nouvelle version de REACH-IT. Pour aider des instructions pratiques ont été publiées.

Le processus demandant un arrêt du service de traitement des dossiers, il est conseillé aux déclarants d'effectuer leur mise à jour au plus tard pour le **16 novembre 2012**, la mise en ligne de la nouvelle version de REACH-IT étant prévue pour le 30 novembre 2012.

Pour plus d'information, consultez :

- Actualités de l'ECHA du 25 septembre 2012 ; 17 octobre 2012 ; 06 novembre 2012.
- Article de la Newsletter de l'ECHA, Octobre 2012 p. 13 : "*How can I find my co-registrants?*"
- Webinar prévu le 23 novembre 2012 : "*REACH-IT Co-Registrants Page*"

Nouvelle page web sur les nanomatériaux

Depuis le 17 octobre 2012, l'ECHA a mis en ligne une nouvelle page web consacrée aux nanomatériaux. Elle vise à conseiller les futurs déclarants ainsi que d'informer sur les activités de l'ECHA dans ce domaine.

Page web de l'ECHA : [ici](#).

REACH – FAQ 5.0 et 5.1

La FAQ européenne REACH a été mise à jour les 20 octobre et 6 novembre 2012.

Elle contient douze nouvelles questions/réponses.

www.reach-info.fr et www.clp-info.fr

N° Indigo 0 820 20 18 16

0,09 € TTC / MN

La Lettre d'information est éditée par le Service National d'Assistance Réglementaire sur les règlements REACH et CLP. Les informations contenues dans la présente lettre, ainsi que les conseils offerts par le helpdesk, ont une valeur informative et ne constituent en aucun cas un avis juridique. Les règlements REACH et CLP demeurent les seules références légales. Les formations, ateliers d'information ou autre type d'animation/intervention référencés dans cette lettre sont indiqués à titre informatif : ils n'ont pas un caractère exhaustif et le Helpdesk n'est pas garant de la qualité de ceux-ci.

Par conséquent, la responsabilité du service national d'assistance réglementaire ne saurait être engagée pour toute erreur ou omission, le destinataire de cette lettre d'information est seul responsable de l'utilisation qu'il fait des informations fournies par cette lettre d'information.

Pour permettre une amélioration de notre service : [enquête de satisfaction](#)

Pour nous aider à cerner vos besoins et améliorer notre accompagnement : [questionnaire des besoins](#)

